



## Procédure opérationnelle

### Engagement des équipes spécialisées

SDIS 63  
GMOO

Service  
CTA/CODIS

PJ/SC

Fiche  
Procédure n°5

Version N° 2  
05/02/2017

L'engagement des équipes spécialisées fait l'objet d'une note de service opérationnelle et chaque spécialité est défini dans les « fiches moyens » d'aide à la décision.

1. En cas de nécessité, le chef de salle prévient l'officier qui contacte téléphoniquement le chef d'unité ou le conseiller technique :

- Présentation de la nature de la mission,
- Présentation des effectifs disponibles,
- Détermination conjointe du choix des spécialistes
- Détermination d'un PRM permettant de regrouper les moyens avant l'arrivée sur les lieux (de préférence un CIS)
- Détermination d'une DIR ou une SPE

2. Détermination des spécialistes :

- Agrès spécialisé avec deux SP spécialistes du centre (SP non spécialiste en mode dégradé)
- Choix géographique à prendre en compte (lieu de l'intervention et distance de la base pour les personnels hélitreuillables)
- Maintien de l'effectif minimum des centres mixtes après engagement des spécialistes

3. Engagement réalisé par le chef de salle :

- Agrès spécialisé avec 2 ou 3 spécialistes du centre ou deux SP en mode dégradé
- Complément de l'équipe avec des spécialistes d'autres centres avec VLRU
- Engagement de tous les spécialistes nominativement sur le « bandeu spécialistes » et engagement des vecteurs utilisés (engins spécialisés et VLRU)
- Si plusieurs vecteurs, indiquer le PRM prévu par l'officier et le chef d'unité (regroupement des spécialistes dans un nombre minimal de vecteur avant présentation sur les lieux)
- Indiquer la DIR ou la SPE sur les ordres de départ

4. Rappel des effectifs à engager UMIC (consulter fiche moyens N° 12) :

- CMIC avis technique : un chef d'unité RCH3
  - CMIC reconnaissance : CDG secteur et VIRT Clermont (1 RCH2 et 2 RCH1). Informer le chef d'unité et le CDC.
  - CMIC identification (unité complète) : CDG secteur, 1 EP, 1 VAR, VIRT Clermont (1 RCH2 et 2 RCH1), 1CIRT (1 RCH2 et 1 RCH1) et 1 CEPOL (1 RCH2 et 1 RCH1)  
(Soit au total 1 chef d'unité RCH3, 3 RCH2 et 4 RCH1)
- Penser à informer le CDC.

5. Rappel des effectifs à engager UMIR (consulter fiche moyens N° 14) :

- UMIR reconnaissance : 1 chef d'unité RAD3, 5 RAD1 dont 1 chef d'équipe et VIRT RAD (informer le CDC)
- UMIR intervention : 1 chef d'unité RAD3, 5 RAD dont 1 chef d'équipe, 5 RAD2 dont 1 chef d'équipe, 2 VIRT et 1 CIRT (engager le CDC)

6. Rappel des effectifs à engager GRIMP (consulter la fiche moyens N° 15) :

- CDG secteur, 1 IMP3 et 4 IMP2, VGRIMP et VLRU. En cas de sauvetage, engagement possible de 2 IMP (informer le CDC)



## Procédure opérationnelle

### Engagement des équipes spécialisées

SDIS 63  
GMOO

Service  
CTA/CODIS

PJ/SC

Fiche  
Procédure n°5

Version N° 1  
01/09/2014

7. Rappel des effectifs à engager USD (consulter la fiche moyens N° 16) :

- SD avis technique : chef d'unité SDE 3
- USD : CDG secteur, chef d'unité, 10 SDE1 ou SDE 2, si notion d'effondrement équipe cynophile, CESD, VLHR, CCF si nécessaire et VTP si nécessaire (informer le CDC).

8. Rappel des effectifs à engager unité cynotechnique (consulter la fiche moyens N° 17) :

- CDG secteur, 1 chef d'unité ou 1 conseiller technique CYN 2 ou CYN 3, 2 équipes CYNO, SP locaux (1 par équipe CYNO),
- Une équipe seule peut être engagée en cas de sauvetage ou pour le domaine « avalanche » CYNO avalanche. Dans tous les cas prévenir le CU.

9. Rappel des effectifs à engager GRIMA (consulter la fiche moyens N° 18) :

- Départ type : CDG secteur, 1 CU, 4 SAL, 2 SAV, 1 COD 4, VPL, VLHR et embarcation (informer le CDC)
- Mode dégradé N°1 : idem ci-dessus sans COD 4
- Mode dégradé N°2 : CDG secteur, 1 CU, 2 SAL, VPL, VLHR et embarcation (informer le CDC)
- Mode dégradé N°3 : CDG secteur, 1 CU, 1 SAL (informer le CDC)

*Nota : Dans tous les cas les effectifs sont validés par le CU qui peut, en fonction de la mission, dégrader les dispositions optimums rappelées ci-dessus.*

Rédacteur	Relecture	Validation DDSIS	Date